



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés de rénovation énergétique en Île-de-France

Question écrite n° 17335

Texte de la question

M. Thomas Lam attire l'attention de M. le ministre de la ville et du logement sur les difficultés de la rénovation énergétique des bâtiments sur notre territoire et plus particulièrement en Île-de-France. Afin de répondre à la demande croissante de logements, d'autant plus dans un contexte marqué par la rareté du foncier et un coût croissant, l'accélération de la transition énergétique du parc immobilier s'avère indispensable. La rénovation énergétique du bâtiment constitue un enjeu majeur et une priorité écologique, énergétique, sociale et économique, aussi bien pour atteindre les objectifs climatiques que pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages et renforcer la résilience du parc de logements. Cependant, l'objectif ambitieux de 180 000 logements (SRCAE) rénovés à la norme BBC (bâtiment basse consommation) en Île-de-France nécessite des efforts conséquents qui se heurtent à plusieurs freins identifiés par les professionnels du secteur, tels que la complexité des normes en vigueur, les délais de traitement des recours et les difficultés de financement des projets de rénovation. Par conséquent, il souhaiterait connaître les leviers que le Gouvernement entend mobiliser pour accélérer et massifier la rénovation énergétique des logements, notamment en Île-de-France. Plus précisément, il souhaiterait savoir si de nouvelles mesures sont envisagées pour renforcer l'accompagnement des particuliers et des copropriétés, simplifier les procédures administratives, permettre un plus grand accès aux financements et soutenir les professionnels du secteur, afin d'atteindre nos objectifs pour la rénovation énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Lam](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17335

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Ville et Logement](#)

Ministère attributaire : [Ville et Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2026](#), page 7090